

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/03/2024

Référence
<b>20240311AG01</b>

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUILLET 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MARASI Etienne, Mme FORIN Florence

**Membres votants excusés** : Mme LIZOLA Martine (représentée par M. MARASI Etienne)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 JUILLET 2023

VU l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 3 juillet 2023 (annexé).

**Annexe** : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2023.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 12/03/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



Chaumont, le 3 juillet 2023

Référence : 20230703-AG

ANNEXE à la délibération  
n° 20240311AG01

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le lundi 3 juillet 2023 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Membres votants présents (2) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont
- M. Laurent INNOCENZI, Ministère de la Culture

Membres votants excusés (2) :

- Mme Martine LIZOLA, Région Grand Est (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)
- M. Alexis NEVIASKI, Ministère de la Culture (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Deux membres votants sur trois sont présents et un membre a donné pouvoir, soit 3 voix sur 3.  
La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 février 2022 (délibération 20230703-AG-01)**

Il n'y a pas de commentaires.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 4 février 2022.

Assemblée Générale

3 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL

## 2. Information relative à la désignation des membres représentant la Ville de Chaumont à l'Assemblée Générale (délibération 20230703-AG-02)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, suite au Conseil Municipal du 4 mai 2023, les représentants de la Ville de Chaumont ont été désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe.

Les représentants sont Mme Christine GUILLEMY et M. Paul FOURNIE

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 3. Désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique (délibération 20230703-AG-03)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que ce Conseil d'Orientation Scientifique, de 28 personnes, essaie d'avoir un équilibre entre représentations françaises, représentations internationales et représentations femmes-hommes.

Nous avons par exemple :

- un expert-comptable, spécialiste des droits d'auteurs et du dessin relatif au design graphique,
- le Président de l'association Chaumont design graphique pour le lien avec le territoire,
- la responsable d'une grande Université à Genève,
- des représentants de Centres d'Art,
- des représentants d'Universités françaises,
- des designers graphiques (qui représentent un peu plus d'un tiers des 28 membres).

M. Jean-Michel GERIDAN pense qu'il est important d'avoir à la fois des professionnels, des universitaires, des personnes en école d'Art; et surtout un point d'attachement à avoir non seulement des graphistes auteurs, mais aussi des studios liés à l'industrie et à la communication de manière plus large. Il pense notamment à Mathias RABIOT qui est designer graphique mais aussi le co-fondateur de l'agence Graphéine, agence de publicité.

Il y a également Jean-Louis FRECHIN, designer graphique, mais qui travaille par exemple sur des systèmes de tableaux de bord pour des avions, Airbus en particulier.

Avoir toute cette représentation semble importante.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a cependant un petit oubli dans la représentation, ce sont les formations des écoles supérieures dépendant de l'Education Nationale.

Il pense en particulier au DNMADE.

Assemblée Générale

3 juillet 2023

PROCES-VERBAL

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le **18 MARS 2024**

ID : 052-130023237-20240311-20240311AG01-DE

Besnier  
Levrault

Lors des futures invitations de Scientifique, M. Jean-Michel GERIDAN ne manquera pas d'appeler une représentation nationale, et bien évidemment le DNMADE du Lycée Charles de Gaulle.

M. le Président confirme qu'il y a une bonne représentation nationale et internationale, ainsi qu'un bon équilibre entre les hommes et les femmes.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le prochain Conseil d'Orientation Scientifique se tiendra le 12 octobre 2023.

M. Laurent INNOCENZI demande s'il y a une représentation du Conseil d'Orientation Scientifique au Conseil d'Administration. M. Jean-Michel GERIDAN répond que non mais que, par écho, les questions transitent soit par M. Emmanuel TIBLOUX, soit par Mme Véronique MARRIER qui font partie des membres du collège technique.

Assemblée Générale

3 juillet 2023

PROCES-VERBAL

Il n'y a plus de questions.

Sur proposition du Directeur Général, après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de désigner les nouveaux membres du COS dont le mandat débutera au 1<sup>er</sup> août 2023.

#### 4. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

---

La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Christine GUILLEMY

M. Evrard DIDIER



## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/03/2024

Référence
<b>20240311AG02</b>

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	-

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
<b>Aucun</b> Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MARASI Etienne, Mme FORIN Florence

**Membre votant excusé** : Mme LIZOLA Martine (représentée par M. MARASI Etienne)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT A L'ASSEMBLEE GENERALE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.1 relatif à la composition de l'Assemblée générale ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n°20220204AG02 de l'Assemblée Générale en date du 4 février 2022 « Information relative à la modification des membres représentant le Ministère de la Culture à l'Assemblée Générale » ;

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres constitutifs du Groupement tel que défini à l'article 2 de la convention constitutive :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- La Ville de Chaumont
- La Région Grand Est

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale par une personne physique membre titulaire et une personne physique membre suppléant. Les convocations sont valablement adressées aux personnes physiques membres titulaires et suppléants, expressément désignées auprès du Groupement.

Suite au départ de Monsieur Alexis NEVIASKI, représentant de l'Etat en qualité de membre titulaire à l'Assemblée Générale, Madame Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, a été désignée pour le remplacer.

Madame Florence FORIN représente l'Etat, en qualité de membre titulaire, au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Fait les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 12/03/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/03/2024

Référence
<b>20240311AG03</b>

Objet de la délibération
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MARASI Etienne, Mme FORIN Florence

**Membres votants excusés** : Mme LIZOLA Martine (représentée par M. MARASI Etienne)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.3 relatif au fonctionnement de l'Assemblée Générale ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP ;

VU la délibération n°20220204AG04 « Election du Vice-président de l'Assemblée Générale » en date du 4 février 2022, par laquelle M. Alexis NEVIASKI a été élu Vice-président de l'Assemblée Générale ;

VU les candidatures des membres de l'Assemblée Générale déclarées par écrit ou par oral pour la vice-présidence de l'Assemblée Générale ;

Suite au départ de M. Alexis NEVIASKI, représentant de l'Etat, en qualité de membre titulaire, à l'Assemblée Générale et élu vice-président de l'Assemblée Générale le 4 février 2022, il convient donc de le remplacer.

Il appartient à l'Assemblée Générale d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans le Vice-président de l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'élire la vice-présidente de l'Assemblée Générale. Madame Florence FORIN Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création à la DRAC Grand Est s'est portée candidate (email ci-annexé).

Annexe : Candidature de Madame Florence FORIN

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 12/03/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/03/2024

Référence
<b>20240311AG04</b>

Objet de la délibération
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GENERAL

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MARASI Etienne, Mme FORIN Florence

**Membres votants excusés** : Mme LIZOLA Martine (représentée par M. MARASI Etienne)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GENERAL

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU l'article 20 de la convention constitutive du GIP ;

VU la délibération n°20201120AG07 en date du 20 novembre 2020 relative au règlement intérieur des instances de gouvernance (règlement intérieur et administratif) ;

VU la délibération n°20180220AG03 portant nomination du Directeur général du Signe ;

VU la délibération de l'Assemblée générale n°20210205AG02 en date du 5 février 2021 portant le renouvellement du contrat du Directeur Général ;

VU le règlement intérieur administratif du Signe en vigueur ;

VU le tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ;

Considérant l'article 5 du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Considérant l'échéance de la vacance d'emploi du Directeur général actuel le 31 mars 2023 ;

L'article 20 de la convention constitutive du Signe indique qu'au terme des 3 ans du contrat du Directeur général, son projet triennal fait l'objet d'une évaluation générale par les membres du jury dont les conclusions conditionnent la poursuite de sa mission de Directeur général.

Le jury, qui s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 à 15 heures (une partie en présentiel au Signe et une partie en visioconférence) est composé, sous la présidence de Monsieur Evrard DIDIER (Président du Signe) :

- d'un représentant du Ministère de la Culture et d'une personnalité qualifiée dans le champ de la création contemporaine (arts visuels) : Madame Florence FORIN (Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la création) et Monsieur Laurent INNOCENZI (conseiller pour les arts plastiques, le cinéma et le numérique) ;
- d'un représentant de la Ville de Chaumont et une personnalité qualifiée : Madame Véronique NICKELS (6<sup>ème</sup> adjoint à la Ville de Chaumont – communication, animation, événementiel) et Monsieur Paul FOURNIE (1<sup>er</sup> adjoint à la Ville de Chaumont - Culture, sports, loisirs, monde associatif et événementiel) ;
- d'un représentant de la Région Grand Est et une personnalité qualifiée : Madame Martine LIZOLA (Conseillère régionale, Présidente de la Commission culture et mémoire) et Monsieur Etienne MARASI (Conseiller régional, Président de la Commission développement économique). Madame Julia VAILLANT (chargé de mission à la Région Grand-Est) était également présente.

Les membres du jury se sont concertés sur la base des éléments de bilan des 3 années écoulées et du projet triennal à venir proposés par l'actuel Directeur général du Signe, Monsieur Jean-Michel GERIDAN (documents ci-annexés).

Après concertation, les membres du jury ont émis à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du contrat du Directeur général actuel, Monsieur Jean-Michel GERIDAN, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale, sur la base de l'avis rendu par le jury ainsi que des éléments fournis par Monsieur Jean-Michel GERIDAN (ci-annexés), Directeur général actuel du Signe, décident, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement du contrat de celui-ci pour une durée de 3 ans (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024).

Annexes :

- Annexe1 : projet d'établissement
- Annexe 2 : rapport intermédiaire d'activités
- Annexes 3 et 4 : programmation 2024

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 12/03/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER